Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

4EME STRATEGIE WALLONNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Synthèse

La Région wallonne a soumis pour avis à l'UVCW son projet de 4ème Stratégie wallonne de développement durable (SWDD4), document d'orientation couvrant la législature 2024-2029. Celle-ci s'articule autour de trois volets : une vision stratégique, 87 objectifs chiffrés wallons liés aux Objectifs de développement durable (ODD) et un plan de 16 actions transversales.

L'UVCW accueille favorablement ce projet de 4ème Stratégie wallonne de développement durable. L'avis relève plusieurs éléments qui répondent à des besoins régulièrement soulevés par notre association :

- la structure en trois volets offre un cadre cohérent et une continuité bienvenue avec la SWDD3 ;
- la vision stratégique est claire et inspirante, avec une dynamique partenariale maintenue ;
- l'introduction, pour la première fois, d'un volet international, domaine dans lequel l'UVCW dispose d'une expertise reconnue (PCIC, centre Europe Direct) ;
- la création d'une bibliothèque de critères responsables pour favoriser la durabilité dans les marchés publics.

L'avis insiste également sur l'importance de reconnaitre les pouvoirs locaux comme acteurs centraux de sa mise en œuvre. L'UVCW réaffirme sa disponibilité pour co-construire, aux côtés du Gouvernement wallon, les indicateurs, critères et outils nécessaires à une mise en œuvre ambitieuse et réaliste de la stratégie.

Introduction

La Région wallonne, depuis 2013, se dote pour chaque législature d'une Stratégie wallonne de développement durable. Cette dernière constitue « un document d'orientation et d'actions visant à encourager à l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la Région wallonne »[1].

Le projet de 4ème Stratégie wallonne de développement durable (SWDD4), soumis pour avis à l'UVCW, se compose de trois parties distinctes :

- une vision stratégique;
- une liste d'objectifs chiffrés wallons relatifs aux objectifs de développement durable (ODD);
- un plan d'actions (jusque 2030).

[1] Art. 2 2° du décret du 27.6.2013

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur
Tél. 081 24 06 11
E-mail: commune@uvcw.be

Belfius: BE09 0910 1158 4657
BIC: GKCCBEBB
TVA: BE 0451 461 655

www.uvcw.be

Ce document stratégique permet d'établir les différentes lignes directrices qui seront données lors de la législature 2024 – 2029 en vue de réaliser les cibles portées par les objectifs de développement durable. Ces derniers sont des mesures transversales adoptées en 2015 par les Nations-Unies. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'actions consacré au développement durable appelé l'Agenda 2030. On compte 17 objectifs de développement durable ainsi que 169 cibles plus précises accompagnées d'actions et d'indicateurs chiffrés. Ils ont pour but d'aiguiller notamment les pouvoirs publics dans l'amélioration de l'environnement général de la planète pour qu'il soit plus juste et durable pour ses habitants.

1) Sur la vision stratégique

En préambule, l'UVCW souligne positivement la structure globale de la nouvelle stratégie. En effet, l'intégration d'une vision stratégique transversale permet d'apporter une direction claire et inspirante aux actions qui seront menées ainsi que de renforcer l'engagement des parties prenantes dans l'atteinte des objectifs chiffrés proposés pour le territoire wallon.

Face aux défis croissants en lien avec le développement durable, la vision proposée met l'accent sur les principes d'efficacité, de responsabilité et d'innovation. Elle souligne que la transition vers un territoire wallon durable ne pourra réussir qu'avec l'implication de tous les acteurs (et pas seulement les acteurs publics) et qu'il est nécessaire de créer un cadre pour favoriser les actions impactantes.

L'UVCW salue la volonté de la Région wallonne de poursuivre cette dynamique partenariale mise en place ces dernières années (notamment via le Partenariat wallon pour le développement durable dont l'UVCW fait partie). La mobilisation de toutes les parties prenantes pertinentes est en effet une condition essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette dynamique doit néanmoins se matérialiser dans un cadre où la subsidiarité est priorisée, ce que le texte de la vision indique clairement.

Le texte de vision expose également plusieurs engagements :

- agir en vue d'atteindre 87 objectifs chiffrés wallons relatifs aux ODD ;
- protéger les ressources naturelles et le vivant ;
- encourager des modèles économiques durables ;
- renforcer la capacité d'anticipation et d'adaptation du territoire ;
- garantir l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux.

L'UVCW accueille avec enthousiasme ces engagements qui visent à produire un réel effet pour le territoire wallon. Néanmoins, à l'exception du premier engagement, l'UVCW invite à préciser dans le texte ou par des actions futures les liens entre les engagements pris dans le texte de vision et le plan d'action. L'UVCW souhaiterait également que des précisions soient apportées sur la place des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la stratégie. En effet, ces derniers mettent, dans de nombreux cas, en œuvre les mesures mises en place par la Région pour qu'elle atteigne ses ambitions.

Enfin, l'UVCW souligne positivement l'ambition de renforcement de la démarche d'évaluation et du suivi des indicateurs en lien avec les ODD. Un monitoring agile répondant aux préoccupations des acteurs du territoire est un outil puissant pour aiguiller les pouvoirs locaux (ainsi que les autres acteurs du territoire) dans leur transition vers plus de durabilité. Il est néanmoins indispensable que ce renforcement ne se traduise pas par des exigences de reporting supplémentaires pour les pouvoirs locaux.

2) Sur la liste des 87 objectifs chiffrés wallons

Les objectifs chiffrés régionaux proposés s'inscrivent dans la continuité de la précédente Stratégie wallonne de développement durable (SWDD3). L'UVCW salue cette continuité essentielle pour parvenir à des résultats probants à l'horizon 2030.

3) Sur le plan d'actions

Le projet de 4ème Stratégie wallonne de développement durable prévoit un plan d'action engageant l'ensemble du Gouvernement wallon ainsi que les acteurs sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Agir ensemble pour une Wallonie durable ». Il comporte 16 actions transversales construites autour d'objectifs précis (la mise en cohérence des politiques, la prospective et l'anticipation, la participation des parties prenantes, la mise en place d'une stratégie de finance durable et la participation aux processus européens et internationaux).

Concernant la mise en cohérence des politiques, les actions envisagées visent à poursuivre les travaux pour matérialiser la contribution des politiques et stratégies wallonnes aux ODD et à la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs. L'UVCW souligne la pertinence de poursuivre la dynamique issue de la précédente stratégie et rappelle l'importance de se reposer sur les connaissances et constats déjà acquis. Concernant le tableau de bord des indicateurs, il est essentiel de se baser sur les outils et constats existants dans la perspective de la création d'indicateurs et d'objectifs chiffrés par ODD pour le niveau local. L'UVCW se tient à la disposition du Gouvernement et de l'administration pour coconstruire ensemble des indicateurs et des ambitions qui auront du sens pour les territoires locaux.

Par rapport à la mise en œuvre d'études en lien avec des thèmes émergents (action 3), l'UVCW soutient la volonté du Gouvernement d'entreprendre des études prospectives sur des sujets en lien avec le développement durable pour orienter l'action régionale à moyen terme. L'UVCW souligne également que d'autres axes sont également prioritaires à soutenir (par exemple le soutien aux initiatives locales).

Au niveau de la participation des parties prenantes, l'action 5 entend visibiliser l'engagement des organisations et susciter une émulation autour de la SWDD4 notamment via la signature d'une déclaration d'engagement comprenant plusieurs éléments comme la mise en place d'une stratégie de développement et le soutien de la vision portée par la SWDD4. L'UVCW reconnait l'utilité d'un tel outil, efficace, pour fédérer autour d'un projet commun mais invite le Gouvernement à prendre en compte le contexte dans lequel évoluent les pouvoirs locaux pour adapter l'ambition de l'action. L'UVCW rappelle également qu'un tel engagement devra se faire sur base volontaire afin de respecter le principe de l'autonomie locale.

Au niveau de l'action 9, l'UVCW souhaite souligner l'utilité particulièrement importante de la mise en place d'une bibliothèque de critères responsables pour les marchés publics. Cette dernière permettra, à notre sens, de simplifier réellement le travail des administrations locales qui chercheraient à renforcer le caractère responsable de leurs marchés publics. Enfin, l'UVCW se tient à la disposition du Gouvernement wallon pour la mise en œuvre de l'action 10 (« Encourager le développement durable des territoires locaux »). Les modalités de l'action devant être encore précisées, nous insistons sur l'importance de capitaliser sur l'expérience déjà acquise par les pouvoirs locaux. Un travail conséquent de sensibilisation, d'information et de formation pour les élu(e)s locaux et les administrations a notamment été mené par l'UVCW depuis 2024 grâce au soutien de la Wallonie. Cette dynamique se poursuit via le projet en partenariat avec Espace Environnement retenu dans le cadre de l'appel à projet « Agir ensemble pour une Wallonie durable ».

Pour finir, le plan d'actions comprend, pour la première fois, un volet spécifique dédié au niveau « International ». L'ajout de cette dimension, incontournable lorsqu'on parle de développement durable, dans la SWDD4 est une excellente chose selon l'UVCW. En effet, la coopération internationale et les échanges européens sont d'excellents moyens pour contribuer aux ODD, faire connaitre les bonnes pratiques de Wallonie et partager le positionnement de la Wallonie concernant l'avenir des ODD.

L'UVCW dispose d'ailleurs d'une expertise solide et reconnue dans ces domaines, notamment via le programme de Coopération internationale communale (PCIC). L'UVCW accompagne, au travers de ce programme soutenu au niveau fédéral, une vingtaine de communes wallonnes dans des

projets de coopération international en lien direct avec les ODD. De plus, en tant que centre Europe direct, l'UVCW est une porte d'entrée incontournable pour travailler avec les pouvoirs locaux sur les questions européennes. Enfin, l'UVCW se réjouit de pouvoir contribuer au futur rapport national volontaire[2] de la Belgique et porter la voix de ces membres. En effet, cet exercice particulièrement stimulant est un formidable outil pour visibiliser et promouvoir les actions en lien avec le développement durable entreprises sur le territoire wallon et de la Belgique. Disposer d'une partie spécifiquement dédiée à l'action des pouvoirs locaux est dès lors indispensable. Pour rappel, deux tiers des cibles des ODD ne pourront être atteintes sans le concours des pouvoirs locaux.

Conclusion

L'UVCW accueille favorablement le projet de 4ème Stratégie wallonne de développement durable, dont la structure en trois volets (vision stratégique – objectifs chiffrés – plan d'actions) offre un cadre cohérent et une réelle continuité avec la SWDD3. Elle salue en particulier l'ambition de la vision stratégique, le maintien de la dynamique partenariale et l'introduction, pour la première fois, d'un volet international, domaine dans lequel l'UVCW dispose d'une expertise reconnue qu'elle continuera de mettre au service de la Région.

L'UVCW insiste toutefois pour que les pouvoirs locaux soient pleinement reconnus, dans le texte et dans la mise en œuvre, comme partenaires et bénéficiaires de cette stratégie, dont ils portent une large part de la concrétisation sur le terrain. L'UVCW appelle, dans ce cadre, à la mise en place d'un soutien structurel pour les pouvoirs locaux afin de favoriser l'impact de la nouvelle Stratégie wallonne de développement durable. Notre association demande également que le renforcement du suivi des indicateurs ne se traduise pas par une charge de reporting supplémentaire pour les pouvoirs locaux et que les moyens financiers prévus pour la stratégie soient concentrés en priorité sur les actions améliorant le cadre de vie local.

Enfin, l'UVCW rappelle sa disponibilité pour poursuivre, aux côtés du Gouvernement wallon et de l'administration, la co-construction des indicateurs, des critères et des outils nécessaires à une mise en œuvre ambitieuse et réaliste de la SWDD4 pour l'ensemble du territoire wallon.

TFR/9.09.26

[2] Le rapport national volontaire est un document présenté lors du Forum politique de haut niveau de l'ONU afin de faire état de l'avancée d'un pays dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.